



URBANISME

PROJET D'EXTENSION DU PEAN

Depuis l'abandon du projet aéroportuaire, le Département, en partenariat étroit avec la CCEG, les communes de Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines et la Chambre d'agriculture, a décidé d'étendre le PEAN (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains) des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens.

Mis en ligne le 26 août 2019

Le Département de Loire-Atlantique a créé depuis 2013 trois périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN), protégeants ainsi :

- 17 323 ha entre l'agglomération nantaise, l'Erdre et le site du projet aéroportuaire, aujourd'hui abandonné.
- 2 443 ha sur l'espace littoral et rétro littoral des communes de Guérande, la Turballe, Piriac-sur-Mer et Batz-sur-Mer.
- 877 ha au Nord de l'agglomération nazairienne.

Issus d'une concertation étroite avec les communes, les intercommunalités et les instances agricoles, ces PEAN protègent durablement les espaces agricoles et naturels.

Ils maîtrisent l'étalement urbain en apportant aux activités agricoles pérennité, viabilité et lisibilité. Les PEAN constituent ainsi des espaces de conciliation entre les usages de ces territoires : espaces de travail pour les uns et de loisirs pour les autres.

Pourquoi une extension du PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens ?

Après l'abandon du projet aéroportuaire, le Département a proposé à Notre-Dame-des-Landes d'intégrer au PEAN existant les espaces agricoles et naturels ainsi libérés. L'extension projetée sur les territoires de Grandchamp-des-Fontaines et Vigneux-de-Bretagne relève d'une logique de continuité territoriale. Ces engagements s'insèrent parfaitement dans la politique de préservation de l'espace rural de la CCEG, dans la continuité des engagements pris en 2009, concrétisés en 2013, et réaffirmés dans son projet de PLUi de 2018.

Les prochaines étapes

Aujourd'hui, le projet de PEAN entre dans une phase concrète de consultation avec :

Une **réunion publique d'information** qui aura lieu le **jeudi 5 septembre 2019** à Notre-Dame-des-Landes.

Une **enquête publique** programmée du **10 septembre au 11 octobre 2019**. Le siège de l'enquête sera la Mairie de Notre-Dame-des-Landes. Toutefois, une permanence du Commissaire Enquêteur se tiendra en Mairie de Vigneux-de-Bretagne le **jeudi 19 septembre 2019 de 14h à 17h**, salle des Commissions.

La **présentation à l'assemblée départementale** pour approbation en décembre prochain. Le dossier sera consultable en Mairie et à l'adresse électronique suivante : www.loire-atlantique.fr/enquete-pean-3-vallees.

[Plus d'informations sur le PEAN](#)



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Vigneux-de-Bretagne

9 rue G.H de la Villemarqué
44360 Vigneux-de-Bretagne

02 40 57 39 50

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au vendredi

9h>12h15 / 14h>17h15

Le samedi (semaines impaires)

9h>12h

